



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Chine

Question écrite n° 21030

Texte de la question

M. Jean Gaubert attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la situation du Tibet. En effet, la question de l'autonomie du Tibet mais surtout la question du maintien de la culture et de l'identité tibétaine restent extrêmement préoccupantes. Il lui demande donc de lui indiquer quelles mesures entend prendre le Gouvernement français, avec l'ensemble de ses partenaires, pour rappeler la nécessité d'un dialogue entre les autorités chinoises et la communauté tibétaine, et permettre la fin de ce lourd conflit.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur les événements qui se sont déroulés au Tibet. Le ministre des affaires étrangères et européennes a exprimé publiquement sa préoccupation dès le 16 mars. La France et ses partenaires européens ont pris position dès le 17 mars dans une déclaration commune. La France demeure vigilante sur la question des droits de l'homme en Chine, et particulièrement au Tibet. Un émissaire du président chinois, M. Zhao Jinjun, a été reçu par le Président de la République et par le ministre, qui a eu plusieurs entretiens avec son homologue chinois. Le ministre des affaires étrangères et européennes et la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme ont rencontré les représentants du dalaï-lama, ainsi que des représentants d'ONG militant pour la défense des droits de l'homme en Chine. Le Gouvernement français considère que seul le dialogue permettra de parvenir à une situation durable dans le cadre de la République populaire de Chine. La reprise du dialogue entre les autorités chinoises et les représentants du dalaï-lama le 4 mai dernier à Shenzhen (Chine du Sud) est une étape importante que nous soutenons pleinement. Les deux parties ont annoncé la poursuite de ce dialogue. La France espère des avancées concrètes et poursuivra ses contacts en ce sens. De manière plus générale, la situation des droits de l'homme est suivie avec la plus grande attention par la France ainsi que par ses partenaires européens. Nous évoquons le sujet des droits de l'homme à titre bilatéral mais également dans le cadre du dialogue entre l'Union européenne et la Chine sur les droits de l'homme. La dernière session de ce dialogue biennuel a eu lieu le 14 mai en Slovénie, où la question de la situation au Tibet a été abordée.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21030

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 avril 2008, page 3140

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5634